Nations Unies S/2020/1059



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 octobre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 octobre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La présente lettre fait suite à la résolution 2539 (2020) dans laquelle le Conseil de sécurité a accueilli avec satisfaction le rapport (S/2020/473) dans lequel j'ai examiné si les ressources de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) étaient toujours adéquates et m'a prié de lui présenter les premiers éléments d'un plan visant à mettre en œuvre les recommandations que j'y formulais. Ce processus de planification et de mise en œuvre se déroule en étroite collaboration entre le Secrétariat et la FINUL et en consultation, le cas échéant, avec les parties, les pays fournisseurs de contingents et les membres du Conseil.

Les premiers éléments du processus de mise en œuvre s'inscrivent dans les catégories suivantes : capacités, opérations, nouvelles technologies, Groupe d'intervention navale et appui opérationnel. Ils comprennent :

a) le remplacement de véhicules blindés lourds de transport de troupes par des véhicules plus légers ;

b) le renforcement des capacités de liaison et de coordination ;

c) les modifications de la configuration du quartier général de la Force ;

d) le regroupement des positions des Nations Unies ;

e) une meilleure utilisation des nouvelles technologies ;

f) la reconfiguration du Groupe d'intervention navale ;

g) l'optimisation du dosage des capacités facilitatrices ;

h) le rapatriement du matériel excédentaire et le passage du matériel appartenant à l'ONU à du matériel appartenant aux contingents ;

i) l'examen de la structure régionale d'appui informatique et télématique ;

j) l'examen des besoins en personnel civil.

Capacités

Remplacement de véhicules blindés lourds de transport de troupes par des véhicules plus légers. Ce processus a déjà été partiellement mis en œuvre. Sur 10 unités d'infanterie au total, 5 ont déjà déployé un nombre suffisant de véhicules de combat plus légers, sous forme de véhicules tactiques légers à haute mobilité et de véhicules de reconnaissance. Pour les autres bataillons, la FINUL procède actuellement à une analyse de la structure qui convient et de la combinaison de



véhicules de combat souhaitable en fonction des différents terrains sur lesquels opèrent les bataillons. Une première coordination informelle avec les pays qui fournissent des contingents a permis de déduire que certains d'entre eux ne disposeraient pas de ce type de véhicules dans leur stock national, ce qui signifie que le processus d'acquisition et de déploiement des véhicules au sein de la FINUL pourrait prendre jusqu'à deux ans.

Renforcement des capacités de liaison et de coordination. Ce processus sera mis en œuvre moyennant le déploiement de deux équipes supplémentaires, de part et d'autre de la Ligne bleue. La FINUL a recensé les ressources existantes parmi ses officiers d'état-major, dont les fonctions devront être redéfinies, en consultation avec les pays concernés parmi ceux qui fournissent des contingents, et six officiers sont en cours de réaffectation au Service de liaison. Le calendrier d'intégration des deux nouvelles équipes au Service et de positionnement de ces officiers en Israël, ainsi qu'au quartier général de l'Armée libanaise, éventuellement, sera arrêté en coordination avec les pays fournisseurs de contingents et après un échange de lettres avec les autorités israéliennes et libanaises. Les premiers contacts avec les deux parties à cet égard ont été positifs. La Force s'emploie toujours à convaincre les autorités israéliennes de la nécessité d'ouvrir un bureau de liaison à Tel-Aviv.

Dans le cadre tripartite, la FINUL étudie avec les parties la possibilité de créer des sous-comités supplémentaires pour traiter les questions saillantes récurrentes et contribuer à un accord entre elles sur les zones contestées le long de la Ligne bleue.

Modifications de la configuration du quartier général de la Force. La mission a apporté quelques modifications à la configuration du quartier général de la Force afin de renforcer l'intégration fonctionnelle civilo-militaire dans les domaines de l'analyse de l'information, des opérations aériennes, de la formation, des questions de genre et de la technologie en adoptant le système du partage des locaux par le personnel concerné et en renforçant les mécanismes de coordination, y compris le système interne de coordination du renseignement de la mission, ainsi qu'en intégrant le personnel technique militaire du Service de commandement, de contrôle et de communications au sein de la Section des technologies de la Division de l'appui à la mission.

Opérations

Regroupement des positions des Nations Unies. La FINUL a recensé cinq positions qui seront fermées dans sa zone d'opérations, leurs responsabilités étant absorbées par le dispositif restant de la Force. Deux des positions seront fermées pendant la période budgétaire 2020/21, et les trois autres pendant la période budgétaire 2021/22. Les contingents stationnés sur ces positions seront hébergés sur des positions des Nations Unies situées à proximité de la Ligne bleue. La fermeture proposée de ces positions favorise en outre la réorganisation du dispositif des forces, le rééquilibrage de la densité des effectifs et une concentration de l'attention sur la surveillance de la Ligne bleue, qui ne signifie pas pour autant la perte de sites de grande valeur sur le plan opérationnel.

Amélioration de l'utilisation des nouvelles technologies. La FINUL a entamé des discussions avec les parties en vue d'une meilleure utilisation des nouvelles technologies. Elle a mis au point un plan global de vidéosurveillance renforcée sur 19 positions des Nations Unies sélectionnées le long de la Ligne bleue et redéfini les priorités d'utilisation des ressources correspondantes pour permettre l'acquisition de la phase pilote du système de caméras pendant l'exercice financier en cours. Les autres ressources nécessaires seront inscrites au budget de la période 2021/22. D'autres moyens techniques seront déployés dans le cadre du matériel appartenant aux contingents, comme des systèmes radar, à bord des bâtiments du Groupe

d'intervention navale, et des systèmes de renforcement au sol. La possibilité de déployer des drones aériens est actuellement à l'examen, en étroite consultation avec les parties.

Reconfiguration du Groupe d'intervention navale. Le rapport d'évaluation a indiqué que le Groupe d'intervention navale pourrait être en mesure de transférer partiellement certaines responsabilités en matière d'interdiction maritime à la marine libanaise si l'effort de renforcement des capacités de cette dernière était poursuivi. La FINUL continuera d'apporter son concours à la planification par l'Armée et la marine libanaises du transfert progressif nécessaire des responsabilités des Nations Unies au Gouvernement libanais, en collaboration avec la communauté internationale, afin d'assurer la continuité et la montée en puissance de ce soutien. Le Secrétariat analyse en ce moment les facteurs et critères applicables à la future configuration du Groupe d'intervention en fonction de ces éléments et à la lumière des faits récents, tels que l'impact des explosions survenues à Beyrouth le 4 août 2020, comme indiqué dans la résolution 2539 (2020) du Conseil de sécurité.

Appui opérationnel

Optimisation du dosage des capacités facilitatrices. La FINUL est en train de revoir la structure actuelle de ses composantes d'appui afin de veiller à maintenir un dosage efficace entre les capacités militaires facilitatrices des pays fournisseurs de contingents et les services civils contractuels. Le budget de la période 2021/22 tiendra compte des changements nécessaires.

Rapatriement du matériel excédentaire et passage du matériel appartenant à l'ONU à du matériel appartenant aux contingents. Des discussions ont été entamées avec les pays fournisseurs de contingents afin de répertorier de concert le matériel appartenant aux contingents jugé excédentaire, et un certain nombre de réductions ont déjà permis de ramener les capacités facilitatrices au niveau des besoins actuels de la mission, notamment en modifiant les mémorandums d'accord pertinents. Sous réserve d'un accord avec les pays fournisseurs de contingents concernés, le matériel excédentaire appartenant aux contingents sera rapatrié en 2021/22.

Le Secrétariat se concerte en ce moment avec les pays fournisseurs de contingents concernés pour réduire la dépendance actuelle de la mission à l'égard du matériel appartenant à l'ONU, qui est vieillissant, et pour s'assurer que tous ces pays se déploient avec du matériel appartenant aux contingents qui soit bien adapté, dans l'esprit de la reconfiguration en cours, à l'usage qu'ils en feront. Cette évolution étant sans incidence sur les coûts, elle sera mise en œuvre après que l'Assemblée générale aura approuvé le prochain budget de la FINUL et lorsque les pays concernés seront prêts à déployer du matériel appartenant aux contingents, à partir du second semestre de 2022. Les incidences financières seront présentées dans les prochains budgets.

Examen de la structure régionale d'appui informatique et télématique. L'examen technique des accords régionaux d'appui informatique et télématique aura des incidences sur d'autres entités de la région. Le Secrétariat prévoit d'entreprendre un examen d'ensemble en 2021. Toute modification connexe des modalités d'appui sera prise en compte dans les processus budgétaires de la période 2022/23.

Examen des besoins en personnel civil. L'examen est presque achevé. Un groupe de travail interne de la FINUL a mené à bien des consultations approfondies avec toutes les composantes de la mission, ainsi qu'avec les syndicats du personnel et le Secrétariat. La structure de la Division de l'appui à la mission et les effectifs nécessaires pour les capacités de planification stratégique du Bureau du chef de la mission et commandant de la Force ont été pris en compte, et la composante civile de la FINUL a été entièrement alignée sur la reconfiguration de la composante Personnel

en tenue. L'examen sera achevé à temps pour permettre d'inscrire toutes les reconfigurations requises dans le projet de budget pour la période 2021/22.

Je suis convaincu que, avec la coopération des deux parties et le soutien constant des membres du Conseil de sécurité et des pays fournisseurs de contingents, la mise en œuvre de tous les aspects de l'évaluation est possible et qu'elle permettra d'optimiser la configuration de la mission et ses opérations. Je compte également que la mission sera d'autant mieux à même de mettre pleinement et efficacement en œuvre son mandat. Il n'en demeure pas moins que cette capacité dépend aussi dans une très large mesure du soutien et de la coopération sans réserve des parties ; il importe de le rappeler.

Je tiens également à remercier le Conseil de sécurité du soutien qu'il continue d'apporter d'une seule voix à la FINUL.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette information à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) António **Guterres**